

**OBJET GRAND PROJET DE RENOVATION URBAINE  
CAMELIAS/ VAUBAN/ BUTOR**

**PRESTATION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE  
D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE CONCEPTION PAYSAGERE**

**AVENANT N° 1 AU MARCHÉ  
DU GROUPEMENT AUC, HCM ET LABEL VERTE**

---

Par Délibération en séance du 14 décembre 2007, reçue en Préfecture le 28 décembre, la Commune a confié au groupement AUC, HCM et Label Verte, la prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage d'architecture, d'urbanisme et de conception paysagère dans le cadre de la mise en œuvre de Grand Projet de Rénovation Urbaine Camélias/ Vauban/ Butor.

#### **Modification du programme**

Lors du déroulement du projet, il s'est avéré que l'îlot « croisée des ravines » ne faisait pas partie intégrante du programme.

Au vu de son emplacement et de sa superficie, il en résulte la nécessité de conduire de façon concomitante une réflexion sur la croisée des ravines, réflexion indissociable de l'analyse initiale confiée au groupement.

L'étude permettra de satisfaire au renouvellement urbain et de répondre aux enjeux de mixité sur le secteur. Le désenclavement du quartier s'envisage à travers l'aménagement général de la croisée des ravines ; une programmation complémentaire de logement, locaux d'activités, espaces publics et administratifs au recyclage du foncier existant sur Camélias et Château Morange.

Le coût prévisionnel de l'étude complémentaire sur la croisée des ravines est estimé à 55 000 € HT soit 59 675 € TTC. Le nouveau coût prévisionnel de la prestation en découlant est de 579 250 € HT (10,4 % d'augmentation par rapport au marché initial), soit en TTC 628 486,25 € TTC contre 524 250 € HT soit 568 811,25 € TTC suite à la Délibération du Conseil Municipal du 14 décembre 2007.

#### **Avenant n° 1 au marché de prestation d'AMO d'architecture, d'urbanisme et de conception paysagère**

Le présent avenant a donc pour objet de modifier le programme de la prestation en y adjoignant l'étude sur la croisée des ravines

#### **Demande d'autorisation**

Compte tenu de ces éléments, je vous demande donc :

- d'approuver la modification du programme en intégrant l'étude croisée des ravines ;

**Rapport n° 08/9-18**

- d'approuver la nouvelle enveloppe financière de la prestation qui s'établit à 579 250 € HT, soit en TTC 628 486,25 € ;
- d'approuver l'Avenant n°1 au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec le groupement AUC, HCM et Label Verte ;
- de m'autoriser à signer l'acte correspondant.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE MAIRE

Gilbert ANNETTE

**OBJET GRAND PROJET DE RENOVATION URBAINE  
CAMELIAS/ VAUBAN/ BUTOR**

**PRESTATION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE  
D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE CONCEPTION PAYSAGERE**

**AVENANT N° 1 AU MARCHÉ  
DU GROUPEMENT AUC, HCM ET LABEL VERTE**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 1er décembre 2008 ;

Considérant les crédits inscrits au Budget principal sous les Chapitre 20 et Compte 2031 ;

Sur le RAPPORT N° 08/9-18 du Maire ;

Vu le rapport de ORPHE Monique, 1ère Adjointe, présenté au nom des Commissions 1° Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et 2° Aménagement/ Développement Durable ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1** Approuve la modification du programme de prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage d'architecture, d'urbanisme et de conception paysagère du grand projet de rénovation urbaine Camélias/ Vauban/ Butor, intégrant l'étude de la croisée des ravines.

**ARTICLE 2** Approuve la nouvelle enveloppe financière de l'opération.

**ARTICLE 3** Approuve l'Avenant n°1 au marché de prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage du groupement AUC, HCM et Label Verte.

**ARTICLE 4** Autorise le Maire à signer l'acte correspondant.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint Denis, le **18 DEC. 2008**



LE MAIRE

Gilbert ANNETTE

**COMMUNE DE SAINT-DENIS**  
**GRAND PROJET DE RENOVATION URBAINE**  
**CAMELIAS/ VAUBAN/ BUTOR**

**PRESTATION D'ARCHITECTE, D'URBANISME ET DE  
CONCEPTION PAYSAGERE**

**AVENANT N° 1 AU MARCHE DU 18 JANVIER 2008**

**ENTRE D'UNE PART**

la Commune de Saint-Denis, représentée par son Maire en exercice, Monsieur Gilbert ANNETTE, et désigné dans ce qui suit par les termes de la « Collectivité », le « Mandat » ou le « Maître d'Ouvrage »,

**ET D'AUTRE PART**

le groupement de commande AUC, HCM et Label Verte dont AUC est le mandataire, représenté par Monsieur Djamel KLOUCHE ;

**IL EST D'ABORD EXPOSE CE QUI SUIT.**

Par Délibération en séance du 14 décembre 2007, reçue en Préfecture le 28, la Commune de Saint-Denis a confié au groupement AUC, HCM et Label Verte, la prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage d'architecture, d'urbanisme et de conception paysagère dans le cadre de la mise en œuvre de grand projet de rénovation urbaine Camélias/ Vauban/ Butor.

Lors du déroulement du projet, il s'est avéré que l'îlot « croisée des ravines » ne faisait pas partie intégrante du programme

**CECI EXPOSE, IL A ETE ARRETE CE QUI SUIT.**

**Article 1      Objet de l'avenant**

Au vu de son emplacement et de sa superficie, il s'avère nécessaire de conduire de façon concomitante une réflexion sur la croisée des ravines, réflexion indissociable de l'analyse initiale confiée au groupement.

L'étude permettra de satisfaire au renouvellement urbain et de répondre aux enjeux de mixité sur le secteur.

Le désenclavement du quartier s'envisage à travers l'aménagement général de la croisée des ravines, une programmation complémentaire au recyclage du foncier existant sur Camélias et Château Morange.

Les éléments de réflexion sont nécessaires au dossier à remettre à l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine.

**Article 2 Nouveaux prix unitaires révisés**

Dans le cadre de l'exécution du marché les prix désormais applicables sont ceux-ci après révision :

Prestations	Groupement AUC, HCM, Label Verte		
	Prix unitaires initiaux (€ HT)	Nouveaux prix révisés (€ HT)	Ecart (%)
Tranche ferme	163 700,00		
Tranche conditionnelle	360 550,00		
<b>Avenant</b>			
Phase I	esquisse urbaine du projet d'aménagement de la croisée des ravines	17 000,00	
Phase II	avant-projet d'aménagement de la croisée des ravines	28 000,00	
Phase III	prescriptions paysagères, d'urbanistes et d'architectes	10 000,00	
<b>Totaux</b>	<b>524 250,00</b>	<b>55 000,00</b>	<b>10,4</b>
<b>Nouveau total</b>	<b>579 250,00</b>		

**Article 3 Conditions générales**

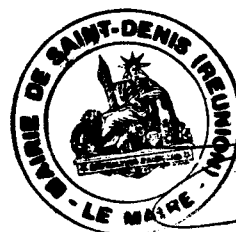
Toutes les clauses et conditions du marché initial non modifiées par le présent avenant restent inchangées, tant qu'elles ne sont pas contradictoires avec les dispositions ci-dessus.

Fait à Saint-Denis,  
Le

**Le titulaire**

**Le maître d'ouvrage**

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis  
en séance du 13 décembre 2008  
et annexé à la Délibération n° 08/9-18



**LE MAIRE**

**Gilbert ANNETTE**